

COMMUNE
DE
MURATO

Délibération
N°48/2022

Date de la convocation : 28/10/2022

Date d'affichage : 28/10/2022

Date de publication :

Nb Conseillers afférents au CM : 15

Nb Conseillers en exercice : 15

Nb Conseillers présents : 11

Nb Conseillers représentés : 1

Quorum : 8

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURATO

SEANCE DU 04 NOVEMBRE 2022

L'an deux mille vingt deux, le quatre novembre à 17h30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

PRESENTS : M. ANTONI Francis, M. BERTONCINI Eugène, M. FESSLER Charles, Mme FLORI Céline, M. FLORI Claude, M. GIANSILY Yves, M. IANNELLI François, M. LECCIA Lucien, M. MAZZONI Pierre-Ange, M. MURATI Joseph-Antoine, M. MURATI Lucas.

ABSENTS : M. COPPI Jacques, M. LAFFOND Alain, M. LUCCHETTI Sébastien.

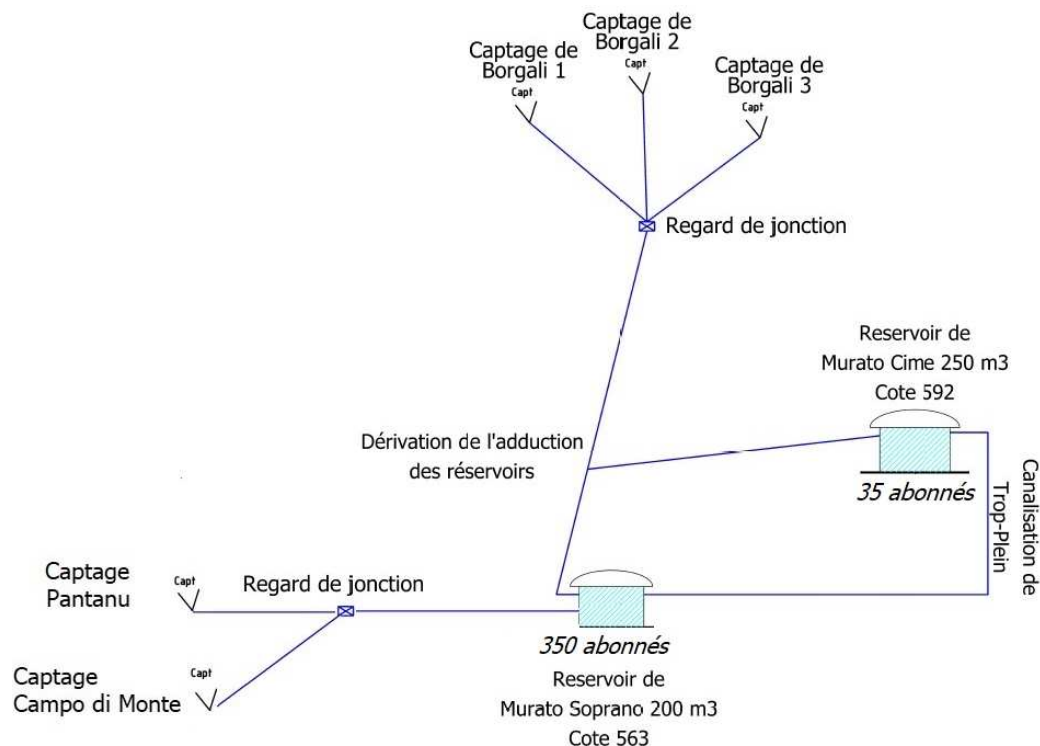
REPRESENTES : M. CLEMENTI Albert représenté par M. FLORI Claude.

Le quorum étant atteint, M. MURATI Lucas a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Recherche de financement – Fourniture et installation d'un surpresseur d'eau pour l'alimentation des réservoirs

Monsieur le Maire expose au Conseil

Le fonctionnement actuel du réseau d'adduction d'eau potable de la commune est représenté sur le profil hydraulique ci-dessous :



Les réservoirs de la commune sont alimentés par deux adductions :

- L'adduction principale constituée des trois ressources de BORGALI qui se rejoignent dans un regard de jonction subissant ensuite une séparation afin d'alimenter les deux réservoirs du village, à savoir MURATO CIME et MURATO SOPRANO. Le trop-plein de l'ouvrage de MURATO CIME alimente MURATO SOPRANO

- L'adduction secondaire constituée des ressources du PANTANU et de CAMPO DI MONTE se rejoignent afin d'alimenter le réservoir MURATO SOPRANO.

Ce maillage présente plusieurs inconvénients notamment un déséquilibre dans la distribution de la ressource. En effet, le réservoir MURATO CIME qui est directement alimenté par l'adduction principale dessert seulement 35 abonnés contre 350 abonnés pour le réservoir MURATO SOPRANO.

Afin d'y remédier, il serait souhaitable d'inverser le mode de fonctionnement d'alimentation des deux réservoirs. Ainsi les deux adductions précitées alimenteront directement le réservoir MURATO SOPRANO (563 m NGF) dont le trop-plein de l'ouvrage alimentera le réservoir MURATO CIME (592 m NGF) à l'aide d'un surpresseur. Cette opération est rendue possible grâce aux travaux d'électrification financés par le Syndicat Intercommunal d'Électrification et d'Éclairage Public de la Haute-Corse.

Afin d'assurer le financement de cette opération, il est proposé à l'Assemblée de solliciter une aide auprès de l'Etat et de la Collectivité de Corse.

Coût de l'opération

- Fourniture et installation d'un surpresseur pour l'alimentation des réservoirs	16 150,00 €
TOTAL HT	16 150,00 €

Plan de financement

Financiers	Taux	Montant
Etat	40%	6 460,00 €
Collectivité de Corse	40%	6 460,00 €
Autofinancement	20%	3 230,00 €
TOTAL HT		16 150,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL
Où l'exposé de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré

Pour : 12	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

- APPROUVE** l'opération et le plan de financement ci-dessus exposés.
- S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Au registre sont les signatures

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20221104-DE-48-2022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/11/2022
Publication : 08/11/2022

Le Maire
M. Claude FLORI

POUR COPIE CONFORME

LE MAIRE
Claude FLORI



(Handwritten signature in blue ink)